



communauté
de communes

DECISION DU PRESIDENT N° : 2026 – 023

Objet : Installation de panneaux de signalisation de limitation de hauteur pour la passerelle avenue Etienne Audibert.

NOUS, Guillaume MARECHAL, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique,

Vu les articles L.2122.21, L.5211.9 et L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020-CC-07-157 du 17 décembre 2020 relative aux délégations d'attribution du Président,

Considérant qu'il est important de procéder à la mise en place de panneaux de signalisation de limitation de hauteur au niveau de la passerelle sur l'avenue Etienne Audibert.

DECISIONS

ARTICLE 1 D'accepter et de signer la proposition de la société SIGNATURE, dont le siège est situé sise 12/14, rue Louis Blériot, 92022 Rueil-Malmaison, pour un montant de 506.00 € HT, soit 607.20 € TTC.



communauté
de communes

ARTICLE 2 Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, cette décision sera transmise en Sous-préfecture de Senlis au titre du contrôle de légalité. Information en sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion ;

ARTICLE 3 La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;

ARTICLE 4 Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).
- La société SIGNATURE

Fait à Senlis, le

Certifié exécutoire compte tenu :

de la transmission en Sous-Préfecture le : **12 FEV. 2026**

de la publication sur le site internet de la CCSSO le : **12 FEV. 2026**

Guillaume **MARÉCHAL**

Président de la Communauté de Communes

Senlis Sud Oise

Maire de Fleurines

Par délégation : M. François **DUMOULIN**

Vice-Président de la Communauté de
Communes Senlis Sud Oise

Signé électroniquement par
François DUMOULIN
Vice Président en charge de la transition climatique et
énergétiques et des nouvelles mobilités



Le 11 février 2026

Communauté de Communes Senlis Sud Oise

30 avenue Eugène Gazeau • 60300 Senlis

03 44 99 08 60

www.ccsso.fr



SIGNATURE - Amiens
1052 Route Nationale

80260 POULAINVILLE
T/ +33 3 22 38 27 68
amiens@signature.eu

POULAINVILLE le 05 février 2026

DEVIS

- > Notre référence : 26 FTR60 0502 01 - CCSSO - SENLIS - AVENUE ETIENNE AUDIBERT ZAE
Solution de base
- > Affaire suivie par : Flavian THUILLIER

DEVIS

Devise : Euro

> Notre référence : 26 FTR60 0502 01 - CCSSO - SENLIS - AVENUE ETIENNE AUDIBERT ZAE
Solution de base

Désignation des ouvrages	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant H.T
E0 - Solution de base				
1.1 Fourniture et pose d'un panneau B12ex"4.30" mats 80x40 RAL BRUT paennau GAMME PETITE modele EMPREINTE	u	2,000	253,00	506,00
			Total E0 - Solution de base	506,00